

SAINT-MELANY

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 6 Décembre 2023

- Présents: Didier Piolat, Paul Arnaud, Barbara De Schepper, Lorraine Chénot , Vincent Guillo, Fanny Waldschmidt, Roger Lombardo, Arlette Obry.
- Conseillers ayant donné un pouvoir: Lucy Renault à Barbara De Schepper
- Conseillers excusés: Lois Coltel et Damien Petit.

Secrétaire de séance: Vincent Guillo.

1. Approbation du PV du précédent conseil municipal N°37 du Mardi 26 Septembre 2023 **Vote : 9 voix pour.**

2. Délibération pour Décision Modificative pour régularisations d'écritures comptables:

2.1. Budget de l'eau;

La somme de 761€ sest prélevée sur l'article 61523 (dépenses sur réseaux) pour abonder l'article 66111 dépenses d'intérêts réglés à échéance.

Vote : 9 voix pour.

2.2. Budget de général;

La somme de 141€ est prélevée sur l'article 606335(011) fournitures de voirie pour abonder l'article 66111 dépenses d'intérêts réglés à échéance.

Vote : 9 voix pour.

3. Amortissement de la subvention d'équipement versée par la commune à la Com-com pour la caserne de pompiers.

Montant de 242€30 annuel, amortissement sur 30 ans

Vote : 9 voix pour.

4. Financement et portage du site Natura 2000 Beaume-Drobie

La commune est volontaire pour cofinancer le portage du site Natura 2000 par la com-com à hauteur de 1500€ par an sur la période 2024-2026, pour le maintien du service biodiversité de la com-com en partenariat avec la gestion des ENS. du secteur.

Vote : 9 voix pour.

5. Octroi d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat au titre de l'année 2023 pour les salariés communaux.

Les montant proposés au conseil sont de 64€ pour l'agent d'entretien, de 480€ pour la secrétaire de maire et de 344€ pour l'agent technique, montants qui correspondent au plafond fixé par le décret du 31 octobre 2023.

Vote : 9 voix pour.

5. Montant des indemnités de l'agent recenseur.

Il est proposé que l'agent recenseur et coordinateur en lien avec l'INSEE (Secrétaire de mairie) soit rémunéré en heures complémentaires de son contrat actuel et en frais de déplacement sur justificatifs au tarif réglementaire en vigueur...

Vote : 9 voix pour.